

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	45
Présents :	35
Excusés :	7
Absents :	3
Procurations : ...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 6 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le trente et un mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente du Vignarès à Valréas (84600), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Étaient Présents :

Mesdames :

V. AYME, G. CHAMBERT, C. CHEYRON DESLYS, D. DELERUE, R. FERRIGNO, S. GENESTON, C. HILAIRE, D. MALLET, C. MERY, M. MIGNET, C. MOTTE, M.C. PEYRON, C. ROBERT, M. SERVAN, C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN, D. BARBER, J.L. BLANC, J.L. BODIN, R. BRANCHE, B. DOUTRES, C. FAU, J. GIGONDAN, M. GUY, J.L. MARTIN, J.P. MAZEL, P. MERY, N. PERRIN, J. PERTEK, E. PHETISSON, J.M. ROUSSIN, P. SAYN, P.A. VALAYER, G. VIAL, F. VIGNE

Étaient absents :

M. B. DURIEUX, M. J.M. GROSSET, M. B. VALLE (arrivé à 19h07 - délibération n°2024-35)

Étaient absents excusés :

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. J.M. ROUSSIN
M. P. BERARD, absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. CHEYRON DESLYS
M. J. FAGARD, absent excusé, a donné pouvoir à M. J.L. BLANC
Mme A. GUION MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. J.L. MARTIN
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. VIAL
Mme A. SAUREL, absente excusée
M. C. VAUTENIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme C. HILAIRE

Madame Christiane MERY, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Deliberation n°2024-39 : Schéma directeur des mobilités et des mobilités actives du territoire Enclave des Papes-Pays de Grignan Mise en œuvre de fiches actions – Convention de délégation de compétence avec la Région Sud

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2021-09 du 18 mars 2021, le Conseil Communautaire a refusé d'exercer la compétence « Mobilité » pour la confier à la Région Sud qui est devenue, autorité organisatrice des mobilités pour l'ensemble de notre territoire. (Loi LOM – Loi d'orientation des mobilités).

Dans le cadre du schéma directeur des mobilités, un grand nombre d'actions à mettre en œuvre pour favoriser les mobilités douces ou réduire les gaz à effet de serre ont été identifiées par le groupe de travail composé d'élus volontaires, maires ou élus des Commissions *Tourisme et Attractivité et Aménagement et Cohérence Territoriale*, ainsi que de partenaires institutionnels.

Pour l'année 2024, certaines pistes ont été identifiées comme prioritaires ou présentant une opportunité pour le territoire :

Promotion et développement du covoiturage sur le territoire communautaire

- Mise à disposition d'une plate-forme d'utilisation
- Signalisation des aires de covoiturage

Développement des mobilités douces

- Favoriser l'apprentissage à l'école (Savoir Rouler à Vélo – fort financement sur 2024)
- Soutien aux initiatives d'ampleur communautaire permettant de promouvoir les mobilités actives

Dans ce cadre, la CCEPPG doit solliciter auprès de la Région Sud l'autorisation de mettre en œuvre certaines actions, cette autorisation étant formalisée par une convention de délégation qui doit être soumise au vote du Conseil Communautaire, puis présentée en séance du Conseil Régional.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention passée avec la Région Sud, autorité organisatrice des mobilités, tels qu'annexés à la présente.

AUTORISE Monsieur le Président à rechercher et solliciter les éventuelles aides financières allouées aux projets à mettre en œuvre.

S'ENGAGE A TRANSMETTRE un bilan annuel à la Région Sud, autorité organisatrice des mobilités, qui sera présenté à la commission de suivi constituée des élus ayant participé à l'élaboration du schéma directeur des mobilités et mobilités actives.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**La Secrétaire de Séance,
Christiane MERY**



**Le Président,
Patrick ADRIEN**

